

**OBJET : Subventions aux établissements du secondaire. Année scolaire 2004/2005.**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'Unanimité, |

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

**COLLEGE JEAN MOULIN**

- 100 € pour le projet "Connaissance de la Ville".
- 200 € pour le projet "Education au développement durable".
- 100 € pour le projet "Découvrir une Ville".

**COLLEGE ROSA LUXEMBURG**

- 105 € pour le projet "La Cité en alternance".
- 1 000 € pour le projet "Toute notre énergie vers Bouilly".
- 150 € pour le projet "L'antiquité comme base de notre civilisation".
- 100 € pour le projet "Classe presse".
- 500 € pour le projet "Course d'orientation".
- 200 € pour le projet "Trophée des bahuts".
- 300 € pour le projet "Former des représentants des élèves responsables et citoyens".
- 100 € pour le projet "Atelier de percussion".

**COLLEGE ET LYCEE HENRI WALLON**

- 200 € pour le projet "Prévention contre les conduites à risques et initiation aux gestes de premiers secours".

### **LYCEE HENRI WALLON**

- 700 € pour le projet "Regards croisés sur l'histoire italienne et française à travers la chanson".
- 380 € pour le projet "Voyage en Angleterre".

### **LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD**

- 120 € pour le projet "Initiation à l'écriture théâtrale".

### **LYCEE D'ALEMBERT**

- 200 € pour le projet "70 ans et cérémonie des récompenses".

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours : 65738.22 (65738.22.303).

~~Le Maire, Pour le  
Maire,  
L'Adjoint Délégué,~~